

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 juin 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

218- 2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 219-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 20 MAI 2014

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaire du Conseil tenues les 5 et 20 mai 2014 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 220-2014

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 29 mai 2014 et 28 mai 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 270 751,62 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 29 mai 2014, d'une somme de 236 209,31 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

221-2014

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2014.

222-2014

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Denis Laporte permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

R 223-2014**RENOUVELLEMENT D'HÉBERGEMENT PROGICIEL ULTIMA**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de renouvellement du contrat d'hébergement du progiciel Ultima^{md} et du générateur de rapports Impres^{md}, lequel vient à échéance le 13 juin 2014 pour la somme annuelle de 2 745,60 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 224-2014**ENGAGEMENT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services déposée par la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour l'audit de la municipalité de Crabtree, pour l'exercice financier 2014;

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, aux prix suivants :

- Audit statutaire de la municipalité, 21 600 \$ (taxes en sus), le tout tel que déposé dans leur offre datée du 30 mai 2014.

QUE les mandats additionnels de reddition de compte exigés par le MTQ et le MAMROT (taxe d'accise, PRÉCO, etc.) seront facturés à un taux moyen de 85 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

R 225-2014**CONTRIBUTION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de prendre un espace publicitaire pour la campagne de visibilité de la TROCL sur les outils électroniques et imprimés, y incluant le logo de la municipalité, une mention et un hypertexte vers le site web de la municipalité, ainsi que la mention lors des événements médiatiques entourant l'événement pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉ

R 226-2014**COMMANDITE À LA FABRIQUE - FEUILLET PAROISSIAL EN 2014**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 75 \$ pour le feuillet paroissial à la Fabrique de la paroisse de Ste-Famille en 2014.

ADOPTÉ

R 227-2014**DON AU « RELAIS POUR LA VIE »**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du « Relais pour la vie du Grand Joliette » qui se tiendra les 6 et 7 juin 2014 au stade municipal à Joliette.

ADOPTÉ

R 228-2014**SOUSSIONS TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection du chemin Beauséjour à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Généreux Construction Inc.	69 616,80 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	72 688,63 \$
Sintra inc.	83 153,98 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Généreux Construction inc. au prix de 69 616,80 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 229-2014**SOUSSIONS TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection du chemin Rivière-Rouge à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Généreux Construction Inc.	79 323,21 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	74 906,21 \$
Sintra inc.	92 438,18 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Les excavations Michel Chartier inc. au prix de 74 906,21 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 230-2014**SOUSSIONS TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES DEUX RIVIÈRES**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection du chemin des Deux Rivières à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Généreux Construction Inc.	34 815,01 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	36 090,65 \$
Sintra inc.	45 314,53 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Généreux Construction inc. au prix de 34 815,01 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 231-2014**SOUSSIONS TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 18^E RUE ET DE LA 2^E AVENUE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection de la 18^e Rue et de la 2^e Avenue à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Latendresse Asphalte Inc.	N/A
Asphalte Lanaudière inc.	56 394,32 \$
Sintra inc.	63 391,47 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Asphalte Lanaudière inc. au prix de 56 394,32 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 232-2014

RÉFECTION DU TROTTOIR EN FACE DU 49, 8^E RUE

ATTENDU QUE le propriétaire du 49, 8^e Rue aménage un nouveau commerce;

ATTENDU QUE la demande d'aménagement d'une nouvelle entrée charretière aux frais du propriétaire avant le 12 juin 2014 rend non conforme cette nouvelle entrée charretière;

ATTENDU QUE le propriétaire offre à la municipalité de déboursier 50 % des frais pour refaire une section du trottoir en face de sa propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire est conscient qu'il aura déjà payé pour le sciage d'une nouvelle entrée charretière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE refaire une section du trottoir en face du 49, 8^e Rue, selon la demande du propriétaire et que 50 % des frais de réfection du trottoir soient assumés par le propriétaire.

ADOPTÉ

R 233-2014

DÉPLACEMENT D'UN POTEAU HYDRO-QUÉBEC FACE AU 263, 4^E AVENUE

ATTENDU QUE la municipalité, en partenariat avec le MTQ, procédera à des travaux sur la 4^e Avenue entre la 12^e Rue et la 16^e Rue;

ATTENDU QUE la municipalité entend prolonger le trottoir sur le côté ouest de la 4^e Avenue entre la 15^e Rue et la 16^e Rue;

ATTENDU QUE le poteau près du 263, 4^e Avenue empêche le prolongement du trottoir à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander à Hydro-Québec, ainsi qu'à Bell et Vidéotron s'il y a lieu de procéder au déplacement du poteau et des câbles aériens en face du 263, 4^e Avenue afin de le placer à l'intérieur de l'emprise et de libérer la rue et le trottoir à cet endroit;

QUE les frais soient engagés seulement lorsque le règlement d'emprunt 2014-249 aura reçu toutes les approbations nécessaires et que ceux-ci pourront lui être imputés.

ADOPTÉ

R 234-2014

EMBAUCHE D'ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2014

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de plus de personnel d'animation pour le camp de jour de cet été en raison de la hausse de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Équipe d'animation : Marguerite Goulet (1^{re} année d'ancienneté)
Chloé Descôteaux (1^{re} année d'ancienneté)

QUE la fonction et le nombre d'heures travaillées ne soient confirmés que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

R 235-2014

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LES PARCS DU MOULIN FISK ET DU TROU DE FÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2014 ET ENTRETIEN DU CAMP DE JOUR ET PRÉPOSÉ AUX TERRAINS SPORTIFS

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le poste laissé vacant suite à la démission d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Karianne L'Heureux aux parcs du Moulin-Fisk et du Trou de fée et l'entretien du camp de jour et préposé aux terrains sportifs;

QUE le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

R 236-2014

EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2014

ATTENDU QUE la municipalité doit engager un nouvel officier municipal pendant l'absence de l'officier municipal;

ATTENDU QUE Louis-Pier Magny-Lauzon occupait le poste l'été dernier et qu'il est disponible pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** monsieur Louis-Pier Magny-Lauzon soit embauché à titre d'officier municipal pour la saison estivale 2014 aux conditions suivantes:
 - a. Monsieur Louis-Pier Magny-Lauzon occupera la fonction d'officier municipal non syndiqué du 3 juin au 30 septembre 2014;
 - b. **QUE** le salaire horaire soit fixé à 15,50 \$/heure pour une semaine de plus ou moins 30 heures par semaine;
 - c. **QUE** les conditions d'embauche soient celles prescrites par les normes du travail.

ADOPTÉ

R 237-2014

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la municipalité peut nommer un officier municipal pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances;
- Règlement relatif aux chiens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

DE désigner, monsieur Louis-Pier Magny-Lauzon, comme officier municipal responsable de l'application des règlements 98-026, 2008-151, 2012-202 et 2012-210 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction avec ces règlements.

ADOPTÉ

R 238-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 70, 10^e RUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 70, 10^e Rue, lequel est situé dans la zone Rb-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 30 avril 2014, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 70, 10^e Rue qui a pour effet de régulariser une non-conformité dans la marge latérale et permettre de maintenir le bâtiment principal d'empiéter dans la marge latérale de 0,39 mètre sur une longueur de 7,28 mètres.

ADOPTÉ

R 239-2014

CORRECTION D'UN COMPTE DE TAXES

ATTENDU QUE le 5 décembre 2013, le conseil adoptait le règlement 2012-250 modifiant le règlement 2011-195 régissant la pose d'un compteur d'eau et fixant les modalités pour imposer un taux de taxation pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2013 le conseil adoptait le règlement 2013-244 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2014;

ATTENDU QUE l'application de l'article 6.6 du règlement 2011-195 pour le matricule 0791 08 2021 0 000 0000 occasionnait un montant de taxe d'eau de 1 936,80 \$ pour l'année 2014;

ATTENDU QU'après vérification, les services techniques de la municipalité ont noté une surconsommation de 26 à 35 % due en grande partie à une chasse d'eau de toilette défectueuse;

ATTENDU QUE le conseil a pris en considération la première année de transition pour les commerces ayant une cote R de moins de 10 %;

ATTENDU QUE le propriétaire a changé la toilette défectueuse pour une toilette à faible débit;

ATTENDU QUE les services techniques ont estimé que la facturation pour l'eau en 2014 incluant le correctif de 2013 serait de 1 277,52 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à créditer de façon exceptionnelle le compte de taxes 2014 du matricule 0791 08 2021 0 000 0000 d'un montant de 659,28 \$.

ADOPTÉ

R 240-2014

ENSEMENCEMENT DE TRUITES

ATTENDU QUE la municipalité organise une activité dans le cadre de la Fête de la pêche le 7 juin 2014;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 4 000 \$ pour l'ensemencement de truites à condition d'investir 33 % de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de truites pour ensemencement pour un montant de 6 000 \$;

ADOPTÉ

R 241-2014

ACHAT DE BACS BLEUS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE procéder à l'achat de 30 bacs à un prix à déterminer avec la MRC de Joliette et l'entrepreneur;

QUE la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cet achat.

ADOPTÉ

R 242-2014

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - 2014-2015

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour 2014-2015 au montant de 100 \$.

ADOPTÉ

R 243-2014

INSCRIPTIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VIR-O-VENT POUR LA SAISON 2014/2015

ATTENDU QUE le Club de patin artistique Vir-O-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2014/2015 à 160 \$;

ATTENDU QUE la municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2014/2015;

ATTENDU QUE le Club de patin artistique Vir-O-Vent souhaite augmenter son nombre d'inscriptions pour la prochaine saison et qu'il y a lieu de favoriser l'inscription de jeunes de l'extérieur en offrant un prix concurrentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

2. **QUE** la municipalité accepte les inscriptions au Club de patin artistique Vir-o-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues :

a)	<u>Jeunes de Crabtree</u>	
	Frais d'inscription	160 \$
	Frais de glace	0 \$
b)	<u>Jeunes de l'extérieur</u>	
	Frais d'inscription	160 \$
	Frais de glace	<u>160 \$</u>
	TOTAL	320 \$

3. **QU'**à la fin de la période d'inscription la somme de 160 \$ pour chaque jeune inscrit soit retournée au Club de patin artistique Vir-O-Vent.

ADOPTÉ

R 244-2014

TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2014/2015

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE fixer les taux de location de l'aréna pour la saison 2014-2015 ainsi :

- Hockey mineur 205 \$ l'heure
- Patin artistique 205 \$ l'heure
- Écoles 150 \$ l'heure
- Heures de jour (semaine) 155 \$ l'heure
- Heures de début de semaine 155 \$ l'heure
(lundi – mardi – mercredi après 22 h)
- Location d'adultes 210 \$ l'heure
- Location d'une case 190 \$ pour la saison
- Loyer local hockey mineur gratuit
- Sport/études 120 \$ l'heure

ADOPTÉ

R 245-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE ÉCOPERFORMANCE DE L'ARÉNA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général de la municipalité de Crabtree, Pierre Rondeau, à signer le protocole d'entente No ECO-21-13-14-0029-0001 du programme ÉcoPerformance (Volet implantation) intervenue entre la municipalité de Crabtree et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

DE spécifier au MRN que la date de fin du projet au 5 septembre 2015 est conditionnelle à l'obtention d'une subvention du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MELS pour réaliser l'ensemble du projet de rénovation de l'aréna Roch-Lasalle de Crabtree.

ADOPTÉ

R 246-2014

ACHAT ET INSTALLATION D'UN ABRI SOLAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT PRÈS DES JEUX D'EAU

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un abri solaire de 25 pieds par 25 pieds, tel que proposé par Bruno Labelle dans l'offre du 28 février 2014 de Tech Sport pour la somme de 14 404,07 \$, incluant le transport, l'installation et les taxes.

ADOPTÉ

R 247-2014

ACHAT D'UNE MACHINE À LIGNE POUR TERRAIN DE SOCCER

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un épandeur Fieldlazer S100, le tout tel que proposé dans l'offre du Groupe Sports-Inter plus du 2 juin 2014, pour la somme 3 064,07 \$, incluant le transport et les taxes.

ADOPTÉ

R 248-2014

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les inscriptions du maire, de trois (3) conseillers ou conseillères et du directeur général pour participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui se tiendra du 25 au 27 septembre prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 249-2014

AJOURNEMENT

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 16 juin 2014 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 25.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.